

# Le pompe à chaleur système–module

## Une grande efficacité énergétique pour des coûts d'utilisation moindres

Une pompe à chaleur chauffe une habitation grâce à un apport très important en énergie renouvelable, qui provient de l'air, du sol ou des eaux du sous-sol. Une pompe à chaleur peut également produire de l'eau chaude sanitaire. L'utilisation d'un système de pompe à chaleur modulaire (PAC système–module) permet la planification et la réalisation d'installations d'un haut niveau de qualité. Grâce aux réglages optimaux des composants du système, la consommation en énergie des pompes à chaleur va diminuer. L'efficacité énergétique va croître alors que les coûts d'utilisation baisseront.



- 1 Energies renouvelables provenant de l'air, de l'eau et du sous-sol
- 2 Energie électrique pour le compresseur
- 3 Circuit hydraulique contrôlé
- 4 Pompe à chaleur certifiée
- 5 Accumulateur avec échangeur correctement dimensionné
- 6 Régulation, mise en service et contrôle final
- 7 Documentation complète de l'installation
- 8 Certificat du PAC système-module

### Un procédé standardisé qui garantit l'investissement grâce à une efficacité énergétique optimisée et des coûts d'utilisation moindres

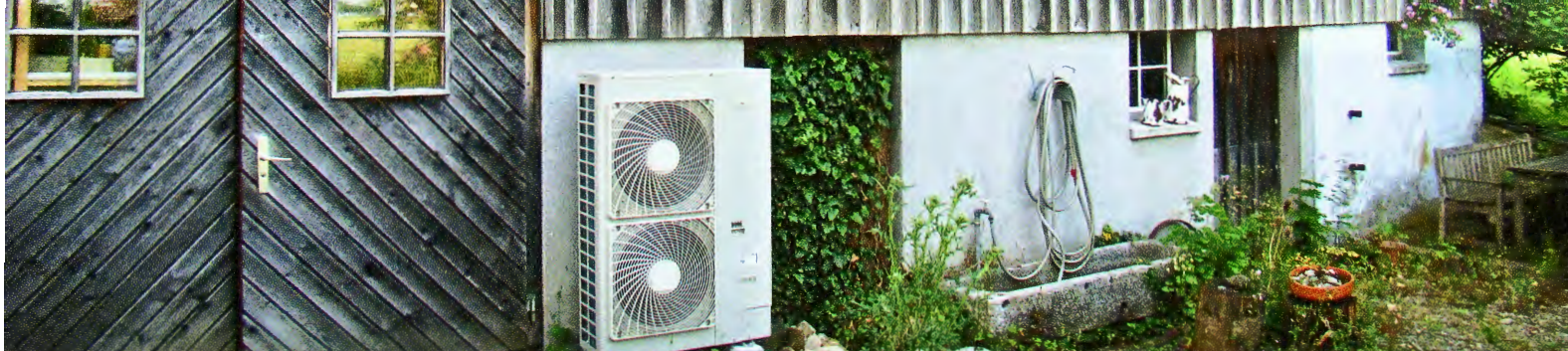
Le PAC système–module est un nouveau standard pour la planification et la construction d'installations de pompes à chaleur jusqu'à une puissance calorifique d'environ 15kW. Il a été développé par un groupe constitué des acteurs les plus importants de la branche. Toutes les associations professionnelles de la branche des installateurs-chauffagistes ainsi que SuisseEnergie conseillent et soutiennent ce PAC système–module.

Le PAC système–module est l'assurance que l'efficacité énergétique de telles installations soit optimisée de façon exemplaire. Le module permet aux fournisseurs et aux installateurs de mieux se répartir les responsabilités et permet une meilleure visibilité quant au déroulement de la conception, de l'installation et de la mise en service des installations de PAC. La qualité de l'installation n'en est que meilleure.

Une commission spécialisée indépendante du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP contrôle et certifie les combinaisons de produits élaborées par les fournisseurs qui interviennent dans la mise en place du PAC système–module.

### Des garanties de performances écrites

A la fin des travaux, le propriétaire reçoit une documentation complète sur son installation ainsi qu'une garantie de performance écrite du GSP pour l'installation de sa PAC. Plus de garantie pour une utilisation simplifiée et un impact durable.



## Des propriétaires avantagés!

Les différents avantages du PAC système-module pour le propriétaire:

Caractéristiques du système	Avantages pour le propriétaire
Standardisation et procédurisation du déroulement des travaux de la planification à la mise en service de l'installation de PAC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration optimale assurée entre toutes les parties prenantes durant les travaux. De plus, tous les facteurs pouvant influencer sur le bon fonctionnement de l'installation de PAC sont sous contrôle.</li> </ul>
Documentation complète concernant la planification et l'installation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de savoir, des années après l'installation et la mise en service de la PAC, comment celle-ci a été installée, les étapes les plus importantes des travaux ayant été consigné par écrit. La transparence est ainsi garantie.</li> </ul>
Les installations de PAC sont munies d'un système-module contrôlé et certifié.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation est contrôlée par des spécialistes indépendants. Seuls les modules sûrs et approuvés obtiennent un certificat. Cela signifie que les composants les plus importants de l'installation sont adaptés les uns aux autres.</li> </ul>
Tous les composants du systèmes sont adaptés les uns aux autres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations contrôlées sont d'une très grande qualité et d'une très grande fiabilité, leur coût de fonctionnement et d'entretien est minimisé au maximum.</li> </ul>
Procédure standardisée pour la mise en service des installations de PAC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien est oublié. L'installation est correctement réglée et fonctionne de façon optimale.</li> </ul>
L'installateur remet au propriétaire une garantie de performance écrite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installateur est garant de son travail. Il confirme que les caractéristiques de l'installation offriront une grande efficacité énergétique ainsi que des coûts de fonctionnement et d'entretiens moindres.</li> </ul>

## Economiser de l'énergie et baisser les coûts de fonctionnement

Les PAC système-module certifiés par le GSP sont énergétiquement plus efficaces et consomment donc moins d'électricité que les installations de PAC actuelles : Un propriétaire économise deux ans d'eau chaude sanitaire sur la durée de vie d'une telle installation (en comparaison avec les installations de PAC actuelles qui ne sont pas conçue selon la formule du système-module). Choisir une installation de PAC système-module certifié par le GSP, c'est choisir une installation de grande qualité, de la planification à la réalisation, dotée des meilleures techniques actuelles. Et cela sans surcoût par rapport à une installation de PAC conçue sans le système-module.

Plus d'informations:

[www.suisseenergie.ch](http://www.suisseenergie.ch)



### SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen · adresse postale: 3003 Berne  
Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · [contact@bfe.admin.ch](mailto:contact@bfe.admin.ch) · [www.suisse-energie.ch](http://www.suisse-energie.ch)

**Distribution:** Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, Vente/remise des publications, 3003 Berne · [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)  
N° de commande: 805.066.f 01.14 2'250 860324535